

DE LA FORMATION INITIALE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le parcours du combattant

L'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mental est un leitmotiv partagé par les parents, les associations et l'Éducation nationale. Si les progrès sont certains et les dispositifs solides, le manque de places en classes adaptées, les ruptures de parcours et la formation en vue d'une insertion professionnelle souffrent encore de lacunes.



L'éducation est un droit, y compris, bien entendu, pour les personnes avec un handicap mental. Pour elles, le cadre législatif et les dispositifs pour faciliter leur inclusion scolaire sont solides. Chaque enfant porteur de handicap peut être inscrit dans un établissement scolaire proche de son lieu d'habitation. À l'école primaire, au collège et au lycée, des unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis) permettent aux élèves de suivre des cours adaptés, tout en partageant des moments d'inclusion avec leurs camarades sans handicap. Ils ont également la possibilité d'être aidés en classe par des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH, ex-AVS) ou par un suivi Sessad (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile). Enfin, pour les élèves avec un handicap mental qui seraient dans l'incapacité de suivre

une scolarité en milieu ordinaire, les Instituts médico-éducatifs (IME) accueillent les enfants de 3 à 20 ans, pour tout ou partie de leur parcours, avec la possibilité d'un temps partagé avec l'école.

Inclusion scolaire

Si l'éducation adaptée en IME est une possibilité, les associations représentant les personnes handicapées, les parents et l'Éducation nationale souhaitent privilégier le milieu ordinaire. « *L'inclusion scolaire est le préalable à une société inclusive* », insiste Aude Bourden, responsable du service travail, éducation au sein de l'Unapei. Même si elle pense qu'il faut « *une diversité des solutions au même titre qu'il existe une variété de situations et d'enfants* ». En ce sens, de réels progrès ont été observés ces dix dernières années. Grâce à la loi de 2005 et à celle pour la refondation de l'école républicaine votée en

2013, le nombre d'enfants handicapés scolarisés a doublé en huit ans. 260 000 enfants et adolescents, à la rentrée 2014, suivaient une scolarité dans un établissement scolaire, deux tiers en classe ordinaire et un tiers en classe d'inclusion collective. Selon une étude de la Drees¹ en mars 2007, les élèves affectés de déficiences intellectuelles représentaient 47 % des enfants handicapés scolarisés en primaire et 16 % de ceux accueillis au collège.

Il est à noter que ces chiffres ne prennent en compte que le nombre d'élèves et non pas le nombre d'heures passées à l'école. Or « *beaucoup ne le sont que quelques heures par semaine* », souligne l'Unapei dans un plaidoyer². Le constat est identique du côté de l'éducation adaptée (IME). « *Dans le pire des cas, le temps de scolarité peut s'élever à deux heures par semaine* », déplore Olivia Marchal, directrice du collège

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL AU COLLÈGE TOURNESOL

Le collège Tournesol, établissement privé sous contrat, géré par l'association éponyme, a ouvert ses portes en 2011 à Paris. Il vise à apporter une réponse adaptée aux "enfants différents" et à éviter les ruptures de parcours. Les jeunes âgés de 11 à 20 ans y apprennent par petits groupes de 10 élèves répartis en trois classes, chacune correspondant à un degré d'autonomie. « *Les professeurs font du sur-mesure pour chacun des élèves* », précise Olivia Marchal, la directrice. Pour aller plus loin dans cette démarche, le collège projette d'ouvrir une nouvelle classe, Tournesol Passerelle pro, pour accompagner pendant un an les jeunes de plus de 20 ans vers l'emploi en milieu ordinaire.



Bonus vidéo sur l'appli Être

Tournesol à Paris (voir encadré). « De manière générale, les IME ont peu d'enseignants et dispensent surtout des soins. »

Par ailleurs, l'Unapei regrette l'absence de statut pour les AESH, un manque d'enseignants spécialisés en IME et un déficit de places en Ulis (46 800 Clis et 29 100 Ulis en 2013), IME et Sessad. Enfin, il existe des disparités d'un territoire ou d'un établissement à l'autre qui s'expliquent par des facteurs culturels, historiques et humains.

Objectif zéro enfant sans solution

De ces difficultés résultent des ruptures de parcours, notamment à certains âges délicats. Outre le manque de places en IME ou en Ulis de plus en plus évident à mesure que l'on avance dans le parcours scolaire, l'âge de 11 ans marque l'entrée au collège où les problèmes d'inclusion avec les autres collégiens peuvent s'accroître. Celui de 14 ans

Résultat, on estime à environ 13 000 le nombre d'enfants sans solution de scolarisation. Sur la question, Denis Piveteau, conseiller d'État, a rendu en juin 2014 le rapport "Zéro sans solution³", dans lequel il préconise un dispositif permanent d'orientation. Ce rapport a donné naissance à un amendement voté au Sénat en septembre 2015 et instaurant ce dispositif. Celui-ci permettra aux personnes handicapées de disposer d'une reconnaissance de leurs droits et aux MDPH de mettre en place un plan d'accompagnement global (PAG). Ces dernières disposent pour cela d'un délai allant jusqu'en août 2017.

Changer de paradigme

Après l'école, la formation pour l'insertion professionnelle n'est pas simple non plus. Si les IMPro dispensent une formation professionnelle permettant généralement d'intégrer un Ésat du secteur protégé, le nombre de ces établissements

TÉMOIGNAGE

Christelle Dupety, 21 ans

« Je suis allée à l'école maternelle puis en primaire dans une Clis (Ulis école, ndlr). À 11 ans, je suis entrée en IME, plus adapté à mes besoins et à mes difficultés de concentration. À l'école, c'était compliqué, mes professeurs ne me comprenaient pas. Je n'étais pas bien. À l'IME, j'ai appris à lire et à écrire, même si j'avais "un peu appris" à l'école primaire. À 19 ans, j'ai intégré un Ésat à Châteaudun. Cela fait deux ans que je travaille à l'entretien et l'hygiène de locaux. Mais j'aimerais travailler avec les enfants. Samedi, je vais aux portes ouvertes d'un lycée professionnel pour m'informer sur le CAP petite enfance. J'aimerais le faire. »



Le collège Tournesol à Paris projette l'ouverture d'une classe d'insertion professionnelle

correspond à l'âge d'entrée dans la section pro de l'IME (ex-IMPro), une orientation parfois refusée par les parents. À 16 ans, la scolarité n'est plus obligatoire. « 42 % des élèves de moins de 16 ans qui arrivent dans notre collège étaient déscolarisés », souligne Olivia Marchal, en précisant qu'il ne s'agit que d'une statistique observée pour leur établissement. La scolarité relève du « parcours du combattant », déclare-t-elle.

est encore trop restreint (1 256 IME au total, pour environ 72 000 places y compris celles dans les IMPro). Pour faciliter la transition entre l'école et le monde du travail, l'Unapei travaille sur trois solutions : l'apprentissage en alternance, la formation professionnelle continue et la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) en Ésat, un préalable à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour que ces

solutions soient envisageables, des améliorations devront être apportées, telles que l'adaptation de la formation professionnelle au handicap mental, et le développement de l'accompagnement des personnes et des entreprises pour favoriser l'apprentissage en milieu ordinaire... Finalement, c'est un changement de paradigme que l'Unapei recommande : l'inclusion ne doit plus être un vœu pieux, mais doit faire l'objet d'un véritable accompagnement avec des moyens et un profond changement de culture à l'égard des personnes déficientes intellectuelles.

■ Alexandra Luthereau

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.
2. Plaidoyer pour une politique de l'éducation de qualité pour tous les enfants handicapés, mené en août 2010.
3. "Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches", Denis Piveteau, conseiller d'État, consultable sur www.sante.gouv.fr.